



Département du nord
COMMUNE DE VENDEVILLE

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20251209_056

DEMANDE DE NUMEROTATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS, EN COURS DE CONSTRUCTION, RUE DE SECLIN

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-28,

Vu le permis de construire PC 059.609.23.L.0007 délivré le 3 Avril 2024 à SCI FLANDRES en vue d'édifier un ensemble immobilier nommé « Villa Blanche » de 40 logements sur un terrain situé au 1, rue du Fort cadastré AD 97 dont l'entrée se fera rue de Seclin.

Vu la demande en date du 8 Décembre 2025 de PROMOGIM d'attribution d'une numérotation postale à l'opération,

Considérant que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Compte tenu de la configuration des lieux, l'ensemble immobilier portera le numéro de voirie suivant ;

- Rue de Seclin : rajout du n° 71.

ARTICLE 2 :

Toutes autorités administratives, la Secrétaire Générale, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée aux constructeurs des bâtiments.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- au demandeur,
- à la Direction Centre des Impôts Fonciers,
- à ENEDIS,
- à GRDF,
- à ORANGE,
- au Chef de Centre du Centre de Secours et d'Incendie de la circonscription
- au Commissariat de Wattignies
- à la poste
- à l'INSEE Hauts-de-France

Fait à Vendeville, le 09 Décembre 2025

Le Maire,

